

NOORCHAIN — Charte Pilote École

Programme éducatif pilote (Pré-Mainnet — Phase 8.A)

Version 1.1

Dernière mise à jour : 2025-XX-XX

1. Objet de la charte

Le présent document définit le cadre du **programme éducatif pilote** entre **NOORCHAIN** et l'école pilote **École Graine de Vie (Suisse)**.

Ce pilote a pour objectif de :

- expérimenter des mécanismes **non financiers** de Proof of Signal Social (PoSS),
- explorer des usages éducatifs, sociaux et citoyens des technologies blockchain,
- tester des concepts de certification éthique et pédagogique dans un **environnement contrôlé, pré-mainnet**.

Ce pilote est **expérimental, non commercial et non financier**.

2. Périmètre du pilote

Le programme pilote est strictement limité à :

- des démonstrations éducatives,
- des signaux PoSS simulés ou symboliques,
- des activités pédagogiques internes (élèves, enseignants, communauté),
- des représentations en testnet ou hors-chaîne si nécessaire.

Le pilote **n'implique pas** :

- de transactions en argent réel,
- d'incitation financière,
- de spéculation sur des tokens,
- de conservation d'actifs,
- d'exposition aux marchés publics.

3. Nature des signaux PoSS (contexte éducatif)

Dans le cadre de ce pilote, les signaux PoSS peuvent représenter :

- la participation à des activités éducatives,

- des contributions à des initiatives communautaires ou écologiques,
- des étapes d'apprentissage validées,
- des actions éthiques ou sociales alignées avec les valeurs de l'école.

Tous les signaux sont :

- symboliques par nature,
- non financiers,
- non transférables hors du cadre du pilote,
- validés manuellement ou semi-manuellement.

4. Rôles et responsabilités

4.1 École Graine de Vie

- Participe volontairement au pilote.
- Définit les activités pédagogiques et les valeurs éducatives.
- Ne gère **aucun** token, wallet ou infrastructure technique.
- Intervient en tant que **partenaire éducatif**, et non comme acteur financier ou validateur.

4.2 NOORCHAIN

- Fournit un accompagnement technique et conceptuel.
- Garantit la conformité au cadre **Legal Light CH**.
- Ne collecte aucune donnée personnelle.
- Ne promeut aucun usage financier.
- Conserve l'entièvre responsabilité du protocole et de l'infrastructure.

5. Cadre légal et conformité

Ce pilote s'inscrit dans le cadre **Legal Light CH** (Suisse) :

- aucune conservation d'actifs utilisateurs,
- aucune promesse de rendement,
- aucun produit financier,
- aucune sollicitation d'investissement,
- aucune conversion fiat,

- aucune activité de paiement régulée.

NOORCHAIN reste un protocole **utilitaire**, à vocation éducative et sociale durant cette phase.

6. Protection des données et vie privée

- Aucune donnée personnelle d'élève n'est enregistrée on-chain.
- Aucun identifiant privé n'est stocké.
- Les données pédagogiques restent internes à l'école.
- Le pilote respecte les principes suisses et européens de protection des données.

7. Durée et résiliation

- Le pilote est temporaire et exploratoire.
- Chaque partie peut y mettre fin à tout moment.
- La résiliation n'entraîne aucune conséquence financière, juridique ou opérationnelle.

8. Non-exclusivité et indépendance

Cette charte :

- ne crée aucune exclusivité,
- n'implique aucun partenariat commercial,
- ne constitue ni joint-venture ni engagement financier,
- ne limite l'indépendance des parties.

9. Communication publique

Toute communication publique liée au pilote :

- doit rester factuelle et sobre,
- doit exclure tout langage financier ou spéculatif,
- peut uniquement mettre en avant l'innovation éducative et sociale.

10. Acceptation

En participant à ce pilote, les parties reconnaissent :

- le caractère expérimental de l'initiative,
- sa finalité éducative,
- l'absence totale d'intention financière.

Préparé par :

NOORCHAIN — Programme Gouvernance & Éducation

Version 1.1